

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2017-04-12**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le douzième jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017-04-12), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;  
Mme Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;  
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;  
Michel Isabelle, préfet suppléant et maire d'Yamachiche;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;  
Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;  
Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;  
Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;  
Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;  
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;  
Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;  
Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;  
Claude Boulanger, maire de Charette;  
Claude Caron, maire de Saint-Boniface;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Absence :

M. Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts.

Les membres présents forment le quorum.

Également présentes :

Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière;  
Isabelle Demers, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire;  
Lyne Ricard Paillé, secrétaire au greffe;  
Marjolaine Cloutier, agente de communication.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**72/04/17**

Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Pour adopter l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure fermé, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **COMITÉ DE VIGILANCE HYDROCARBURE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Madame Sylvie Lessard, de Sainte-Ursule, expose ce qui suit :

*« Pétition Oléoduc Énergie Est*

*Monsieur le préfet, madame la mairesse, messieurs les maires ainsi que mesdames de l'administration, Bonsoir. Salutations également à mesdames et messieurs des médias.*

*Bonjour, je m'appelle Sylvie Lessard, citoyenne de Sainte-Ursule. Il me fait plaisir aujourd'hui de vous présenter le fruit du travail des deux dernières années produit par de nombreux bénévoles œuvrant au sein du Comité vigilance hydrocarbure des municipalités de la MRC de Maskinongé. Il s'agit d'une collecte de 4 000 signatures exprimant une importante opposition au projet d'oléoduc d'Énergie Est, recueillies aux quatre coins de notre MRC.*

*Cette démarche s'est surtout voulue une occasion de rencontrer et d'informer chacune des personnes qui ont accepté de signer cette pétition d'opposition à l'oléoduc.*

*Rappelons qu'au départ, en 2015, les personnes avaient besoin de connaître d'avantage l'enjeu. En 2016, les gens faisaient la queue pour signer puisqu'ils connaissent mieux le dossier. Ils acceptaient beaucoup plus spontanément de s'exprimer à ce propos.*

*Pas étonnant, puisque différents sondages montrent que la majorité des Québécois est fermement opposée au projet. C'est ici la concrétisation d'un refus social du projet. D'ailleurs sept des 17 municipalités de la MRC – représentant 50 % de la population – se sont positionnées contre le projet d'oléoduc à ce jour.*

*En signant cette pétition, les personnes déclarent qu'il serait irresponsable de faire vivre à la population un risque élevé de déversement. Cette éventualité compromettrait grandement la qualité de vie de notre milieu sans compter les risques liés à la contamination des cours d'eau et des berges.*

*La protection du territoire est au cœur de cette démarche citoyenne et sera assurément un enjeu important dans le cadre des élections municipales qui auront lieu cette année.*

*J'inviterais « Samuel » à vous dire quelques mots et à déposer la pétition...*

*Question Sylvie :*

*On vous tend la main aujourd'hui. À la lumière de la non-acceptabilité sociale grandissante du projet d'oléoduc Énergie Est reflétée par cette pétition, accepteriez-vous de reconsidérer votre position de neutralité vis-à-vis ledit projet? Nous vous invitons à prendre le temps de réévaluer votre position et de nous revenir avec votre décision ultérieurement.*

*Merci de nous avoir écouté.*

Monsieur Samuel Ouellette Blanchette, d'Yamachiche, dépose au conseil de la MRC de Maskinongé une pétition de 4 000 signatures pour leur demander de protéger notre région contre les risques d'un oléoduc et d'assurer notre avenir énergétique collectif avec des énergies renouvelables et responsables.

### **ADMINISTRATION**

#### **PROCÈS-VERBAUX**

##### **- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 2 mars 2017**

**73/04/17** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Pour ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 2 mars 2017, tel que modifié, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

##### **- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2017**

**74/04/17** Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mars 2017, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **CORRESPONDANCE**

**75/04/17** Proposition de Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour accepter la liste de la correspondance, telle que déposée;

Que ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

#### **Comptes du mois de mars 2017**

- Déboursé direct du mois de mars 2017 (D/D 17-03-01), du paiement AccèsD Affaires #2243, d'un montant de 10 593,01 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de mars 2017 (D/D 17-03-06), des paiements AccèsD Affaires #2244 à #2247, d'un montant de 37 832,57 \$;
- Déboursé direct du mois de mars 2017 (D/D 17-03-08), du paiement AccèsD Affaires #2248, d'un montant de 513,43 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de mars 2017 (D/D 17-03-09), des paiements AccèsD Affaires #2249 à #2252, d'un montant de 8 449,29 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de mars 2017 (D/D 17-03-16), des paiements AccèsD Affaires #2253 à #2261, d'un montant de 10 893,73 \$;
- Déboursé direct du mois de mars 2017 (D/D 17-03-23), du paiement AccèsD Affaires #2262, d'un montant de 18 440,71 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de mars 2017 (C/P 17-03-09), des chèques #20749 à #20755, d'un montant de 46 232,14 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de mars 2017 (C/P 17-03-20), des chèques #20756 à #20768, d'un montant de 36 863,32 \$;
- Liste des comptes à payer du mois d'avril 2017 (C/P 17-04-06), des chèques #20769 et #20770, d'un montant de 15 685,53 \$;
- Liste des comptes à payer du mois d'avril 2017 (C/P 17-04-13), des chèques #20771 et #20860, d'un montant de 355 454,40 \$;

Totalisant la somme de cinq cent quarante mille neuf cent cinquante-huit dollars et treize cents (540 958,13 \$);

**76/04/17**

Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface, appuyée par Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;

Pour approuver les comptes à payer du mois d'avril 2017 de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de cinq cent quarante mille neuf cent cinquante-huit dollars et treize cents (540 958,13 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **GESTION FINANCIÈRE**

**Objet : Entretien ménager  
Poste de la Sûreté du Québec  
N/D : 5-5-1 (603.01)**

Considérant que le contrat pour l'entretien ménager du local du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Maskinongé se terminait le 31 octobre 2016, en vertu de la résolution #254/10/13;

Considérant qu'en vertu de la résolution #325/11/16, le contrat pour l'entretien ménager du local du poste de police a été prolongé, pour une période de six (6) mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017;

Considérant qu'un appel d'offres public, pour l'entretien ménager dudit local du poste de police, a été fait en vertu de la résolution #28/03/17;

Considérant qu'à la date et heure prévues pour l'ouverture des soumissions, une seule offre a été déposée, soit celle de « Services ménagers Trifluviens inc. », et a été jugée conforme;

POUR CES MOTIFS :

**77/04/17**

Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

Pour octroyer le contrat pour l'entretien ménager du local du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Maskinongé, à la firme Services ménagers Trifluviens inc., pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2020, pour la somme totale de 77 675 \$, pour les 3 ans, plus taxes, et payable conformément aux modalités décrites au cahier des charges;

Que la directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat, pour et au nom de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

**Objet : Fin de période d'essai  
N/D : 3-3-1 (405)**

Considérant que par la résolution #370/11/16, le conseil de la MRC de Maskinongé procédait à l'embauche de madame Jennifer St-Yves Lambert, au poste d'agente de développement culturel et touristique, à compter du 12 décembre 2016;

Considérant que la période d'essai de ladite employée se terminait le 7 avril 2017;

POUR CES MOTIFS :

**78/04/17**

Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour accorder le statut d'employé régulier à temps plein, à madame Jennifer St-Yves Lambert, au poste d'agente de développement culturel et touristique, rétroactif au 7 avril 2017;

De ratifier les gestes administratifs concernant la date d'inscription à l'assurance collective, qui est différente de la date de fin d'essai, afin de respecter le contrat d'assurance collective en vigueur;

Que l'employée soit admissible au régime de retraite, conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé, rétroactif au 7 avril 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ***LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME***

#### **CONFORMITÉ**

**Municipalité de Saint-Sévère**  
**Le plan d'urbanisme**  
**Règlement numéro 255-17**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 255-17 modifiant le plan d'urbanisme »**

---

Date d'adoption	13 mars 2017
Date de transmission à la MRC	22 mars 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Sévère;

Considérant que le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 255-17, de la municipalité de Saint-Sévère, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

Considérant que ledit règlement a pour objet de modifier la description générale du secteur industriel ainsi que la localisation des aires d'affectation industrielle;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que le règlement numéro 255-17 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

**POUR CES MOTIFS :**

**79/04/17** Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour approuver le règlement numéro 255-17, intitulé : « Règlement numéro 255-17 modifiant le plan d'urbanisme », de la municipalité de Saint-Sévère, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ***LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME***

#### **CONFORMITÉ**

**Municipalité de Saint-Sévère**  
**Règlement de zonage**  
**Règlement numéro 256-17**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 256-17 modifiant le règlement de zonage »**

Date d'adoption	13 mars 2017
Date de transmission à la MRC	22 mars 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Sévère;

Considérant que le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 256-17, de la municipalité de Saint-Sévère, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

Considérant que ledit règlement a pour objet la création de la zone industrielle numéro 402, l'ajout d'usage (commercial III, et certains usages institutionnels) pour la zone industrielle numéro 301 et la mise à jour du cadastre;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que le règlement numéro 256-17 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

**POUR CES MOTIFS :**

**80/04/17** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Pour approuver le règlement numéro 256-17, intitulé : « Règlement numéro 256-17 modifiant le règlement de zonage », de la municipalité de Saint-Sévère, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**Objet : Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 26 janvier 2017**

**81/04/17**

Proposition de Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Pour approuver le dépôt du procès-verbal du comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé, tenue le 26 janvier 2017 ; chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**Objet : Projet de développement agrotouristique, Les Terres de la Rotonde de l'Entreprise Concept Éco Plein-Air Le Baluchon inc.  
N/D : 1105.03**

Considérant que la MRC de Maskinongé a reçu le 22 février 2017, une demande de la municipalité de Saint-Paulin provenant de l'Entreprise Concept Éco Plein-Air Le Baluchon inc., afin d'obtenir, pour le projet mentionné en objet, la recommandation de la MRC, formulée en vertu des critères contenus à l'article 62, de la *LPTAA* afin d'appuyer le projet qui sera déposé auprès de la commission de la protection du territoire agricole;

Considérant que cette requête concerne notamment une demande à des fins autres que l'agriculture afin de permettre la revalorisation de parcelles de terres agricoles à faible potentiel et laissées à l'abandon en offrant une expérience de tourisme et d'hébergement à caractère agricole;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole de la MRC ont étudié le 27 mars dernier, le dossier complet de la demande, en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la *LPTAA* et des impacts sur les activités agricoles;

POUR CES MOTIFS :



82/04/17

Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface;  
appuyée par Robert Landry , maire de Saint-Étienne-des-Grès;

Que la MRC de Maskinongé appuie la demande adressée par la municipalité de Saint-Paulin et l'Entreprise Concept Éco Plein-Air Le Baluchon inc., pour le développement du projet « Les Terres de la Rotonde », visant notamment une demande à des fins autres que l'agriculture, afin de permettre la revalorisation de parcelles de terres agricoles à faible potentiel et laissées à l'abandon en y offrant une expérience de tourisme et d'hébergement à caractère agricole lequel serait localisé sur une partie des lots : 5 333 308 et 5 335 456 et une partie du territoire non cadastré.

Que la MRC de Maskinongé déclare la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Que la MRC de Maskinongé renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la *LPTAA* pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Que la présente soit transmise à la CPTAQ ainsi qu'à la municipalité de Saint-Paulin.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**Objet :   Projet de déviation de cours d'eau – Régie du Parc industriel régional**  
**N/D : 1105.03**

Considérant que la Régie du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé a procédé à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage autre que l'agriculture, soit la déviation du cours d'eau Grande Décharge sous servitude d'utilité publique en faveur de la MRC de Maskinongé sur les lots 4 410 128, 4 410 124 et 4 411 228 du cadastre du Québec;

Considérant que cette déviation du cours d'eau est projetée sur des terres agricoles adjacentes au Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé et ces dernières font partie de la deuxième phase de développement du parc industriel, tel que mentionné dans le document Parc industriel régional - Étude de sites potentiels – juin 1999;

Considérant que la phase 1 de développement du Parc industriel régional, autorisée sous le numéro de décision suivant 321283, est en voie d'être complétée par l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la MRC de Maskinongé et ce, à même le Parc industriel régional;

Considérant que le déploiement de la seconde phase doit maintenant être planifié compte tenu des raisons susmentionnées;

Considérant que la problématique d'écoulement est une contrainte majeure au développement optimal du Parc industriel régional, représentant ainsi un enjeu important pour l'économie régionale;

Considérant que la déviation du cours d'eau ne représente pas un obstacle aux activités agricoles actuelles ou futures, puisqu'il s'agit de déplacer un lit d'écoulement existant à un endroit plus avantageux, tant pour l'agriculture, que pour les besoins industriels;

Considérant que l'autorisation de la CPTAQ pour un usage autre que l'agriculture est requise pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatif à la déviation du cours d'eau;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole de la MRC ont étudié le 27 mars dernier le dossier complet de la demande, en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la *LPTAA* et des impacts sur les activités agricoles;

POUR CES MOTIFS :

**83/04/17**

Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Que la MRC de Maskinongé appuie la demande effectuée par la Régie du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé pour une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'y permettre un usage autre que l'agriculture, soit la déviation du cours d'eau Grande Décharge sous servitude d'utilité publique en faveur de la MRC de Maskinongé sur les lots 4 410 128, 4 410 124 et 4 411 228 du cadastre du Québec.

Que la MRC de Maskinongé déclare la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Que la présente soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**Objet :    Projet Olymel S.E.C. – Modernisation et agrandissement de l'usine  
              ATrahan Transformation Inc. à Yamachiche  
              N/D : 1105.03**

---

---

Considérant que la MRC de Maskinongé a reçu en mars dernier, une demande d'appui de l'entreprise Olymel S.E.C. afin d'obtenir, pour le projet mentionné en objet, la recommandation de la MRC, formulée en vertu des critères contenus à l'article 62, de la *LPTAA* afin d'appuyer ledit projet qui sera déposé auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que cette requête concerne notamment une demande à des fins autres que l'agriculture afin d'y permettre la modernisation et l'agrandissement de l'entreprise ATrahan à Yamachiche sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

Considérant que le déploiement du plan d'affaires de l'entreprise Olymel S.E.C. sur le territoire de la MRC n'est que bénéfique au niveau du développement économique de la région quant au maintien des emplois et des nombreux autres à créer;

Considérant que ledit déploiement ne peut s'effectuer qu'à l'emplacement projeté compte tenu des installations d'ores et déjà existantes sur place;

Considérant que la mission de l'entreprise est en lien direct avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

Considérant que le déploiement dudit plan d'affaire au site actuel ne compromet aucunement l'homogénéité du secteur agricole, puisqu'il s'agit davantage d'une consolidation des effectifs en place;

Considérant que ces investissements permettront d'assurer, pour le secteur de la transformation du porc, une activité dynamique et pérenne pour la région et l'industrie de l'agroalimentaire;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole de la MRC ont étudié le 27 mars dernier, le dossier complet de la demande, en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la *LPTAA* et des impacts sur les activités agricoles;

POUR CES MOTIFS :

**84/04/17**

Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès;

Que la MRC de Maskinongé appuie la demande adressée par l'entreprise Olymel S.E.C. afin d'obtenir, pour le projet mentionné en objet, la recommandation de la MRC, formulée en vertu des critères contenus à l'article 62, de la *LPTAA* afin d'appuyer le déploiement de leur plan d'affaires pour la modernisation et l'agrandissement de l'entreprise ATrahan dans la municipalité de Yamachiche qui sera déposée auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Que la MRC de Maskinongé déclare la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Que la MRC de Maskinongé renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la *LPTAA* pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Que la présente soit transmise à la CPTAQ ainsi qu'à la municipalité de Yamachiche.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **GESTION FONCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER EN TERRES PUBLIQUES**

**Objet : Mandat au Service technique pour la réalisation de l'aménagement de l'accès à l'eau au Grand lac Brûlé**

Considérant l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de Maskinongé en 2010;

Considérant que ladite entente a été renouvelée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par avenant en 2016, et ce, jusqu'au 6 décembre 2020;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, la MRC de Maskinongé assume officiellement son nouveau rôle de gestionnaire de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Considérant les pouvoirs et les obligations que nous confère ladite entente notamment en vertu de l'article 9 « *Modalités d'exercice de la délégation* » et de son 16<sup>e</sup> alinéa;

Considérant que la MRC a adopté la résolution #27/02/17 par laquelle elle confirme l'adoption du rapport relatif au plan de développement et la mise en œuvre des nouveaux emplacements de villégiature au Grand lac Brûlé à Saint-Mathieu-du-Parc, lequel y inclut l'aménagement d'une aire d'accès à l'eau tel qu'identifié audit rapport;

Considérant que pour ce faire un mandat doit être attribué au Service technique de la MRC de Maskinongé afin que ce dernier puisse réaliser les calculs requis, le devis de construction et les documents d'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

**85/04/17**

Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour mandater le service technique de la MRC de Maskinongé, afin de réaliser les calculs requis dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accès à l'eau pour les nouveaux emplacements de villégiature au Grand lac Brûlé à Saint-Mathieu-du-Parc.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

## RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

**Objet : Mise à jour des zones inondables déterminées au « pinceau large »  
Mandat au Service technique pour initier les relevés de débit de  
cours d'eau**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire actuellement en vigueur a été adopté en 2001 et harmonisé en 2008 à la suite de la réorganisation municipale;

Considérant qu'à la suite de cette réorganisation municipale, abolissant les MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie, la MRC de Maskinongé a accueilli cinq nouvelles municipalités au sein de son territoire;

Considérant que les quatre municipalités en provenance de la défunte MRC du Centre-de-la-Mauricie, en l'occurrence, Charette, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc possèdent des zones inondables définies selon la méthode du « pinceau large »;

Considérant que cesdites municipalités possèdent onze tronçons de rivière définis de cette façon;

Considérant que cette méthode est la plus élémentaire et ne consiste qu'à pointer sur une carte du secteur à l'étude les limites des endroits où l'eau est historiquement déjà montée;

Considérant que sa précision repose essentiellement sur la quantité et la qualité des informations disponibles pour le secteur à l'étude et sur le niveau de rareté (la probabilité) de la crue de référence utilisée;

Considérant que les municipalités suivantes, Charette, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Boniface ont fait la demande auprès du Service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé de revoir la pertinence de ces zones sur leur territoire et le cas échéant de procéder à la mise à jour de celles-ci;

Considérant que tout schéma d'aménagement se doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de définir les secteurs inondables sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'il serait requis qu'une investigation terrain soit effectuée par les professionnelles du Service d'aménagement, accompagnées de l'ingénieur du Service technique, afin de voir les tronçons réalisables par la MRC, et ce, selon les caractéristiques des différents tronçons de rivière des différentes municipalités;

Considérant que pour ce faire, un mandat doit être attribué au Service technique de la MRC de Maskinongé, afin que ce dernier puisse réaliser les investigations requises au cours de l'été 2017;

POUR CES MOTIFS :

**86/04/17**

Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface,  
appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Pour mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé, afin d'initier les relevés de débit de cours d'eau avec les professionnelles du Service d'aménagement et de développement du territoire sur le territoire des municipalités mentionnées.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

**Objet : Désignation de représentants à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)**

Considérant la dissolution des CRÉ en avril 2015 et conséquemment de la CRRNT de la Mauricie;

Considérant qu'à la suite de ces changements les MRC de la Mauricie ont mandaté la Ville de La Tuque par le biais de la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice à titre de délégué du PADF;

Considérant la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et les travaux relatifs à la gestion des TGIRT, devant être réalisés en vertu de ladite loi;

Considérant que de nouvelles règles administratives des TGIRT requièrent la désignation de représentants par territoire de MRC;

Considérant que les règles spécifient qu'il y a deux sièges de MRC pour la Mauricie;

Considérant qu'il a été convenu que ces derniers étaient occupés par les représentants de la MRC de Mékinac et de la Ville de La Tuque notamment pour la représentativité des terres publiques sur leur territoire;

POUR CES MOTIFS :

**87/04/17**

Proposition de Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé désigne, à titre de représentantes de la MRC de Maskinongé et de substitut pour la MRC de Mékinac, au sein de la TGIRT :

- La coordonnatrice du service de l'aménagement, madame Isabelle Demers, à titre de représentante de la MRC de Maskinongé et de substitut de monsieur Louis Filteau de la MRC de Mékinac;
- L'aménagiste et chargée de projets, madame Karine Lacasse, à titre de substitut.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

**Objet : Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation  
du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018  
N/D : 3-7**

Considérant que dans une correspondance en date du 21 mars 2017, l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) propose le renouvellement de l'entente de gestion de formation, entre l'École nationale des pompiers du Québec et la MRC de Maskinongé;

POUR CE MOTIF :

**88/04/17**

Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
appuyée par Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

Pour ratifier la signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), pour l'année 2017-2018, tel que stipulé à l'article 7, alinéa 7.1 de ladite entente;

Que la cotisation annuelle de 1 000 \$ soit versée à l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), conformément à l'article 6.1.4 de ladite entente.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE****MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Objet : Mérite québécois de la sécurité civile et incendie  
N/D : 6-4-1**

Considérant que l'édition 2017 du Mérite québécois de la sécurité civile et incendie du ministère de la Sécurité publique se tiendra le 17 octobre 2017, à Lévis;

Considérant que le Mérite québécois de la sécurité civile et incendie vise à reconnaître de façon tangible les efforts accomplis en sécurité civile et incendie par une personne, un groupe bénévole, une municipalité, une entreprise, un organisme public ou parapublic à but non lucratif ou communautaire ou une organisation gouvernementale du Québec;

Considérant que lors de cet événement, des prix sont décernés dans trois différentes catégories dont « Hommage », reconnaissance de l'apport exceptionnel et soutenu d'une personne pour l'ensemble de sa carrière en sécurité civile ou en sécurité incendie;

Considérant que le conseil de la MRC de Maskinongé souhaite soumettre, dans la catégorie « Hommage », la candidature de monsieur Pierre-Édouard Houde, coordonnateur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

**89/04/17**

Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Michel Isabelle, maire d'Yamachiche;

Que la MRC de Maskinongé soumet la candidature de monsieur Pierre-Édouard Houde, coordonnateur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, dans la catégorie « Hommage », lors de la remise des distinctions « Mérite québécois de la sécurité civile et incendie » qui aura lieu lors du colloque sur la sécurité civile et incendie, en octobre 2017, organisé par le ministère de la Sécurité publique.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

### **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**Objet : Entente de développement culturel  
Fonds d'initiatives culturelles et Projets MRC  
Rapport du comité d'analyse  
N/D : 10-5-1 (305.04)**

Considérant l'entente de développement culturel intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé;

Considérant que dans le cadre de ladite entente, un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles a été mis sur pied;

Considérant que ce fonds comporte une enveloppe budgétaire d'environ 22 000 \$ pour l'année 2017 et peut octroyer des montants maximaux de 2 000 \$ par projet;

Considérant que dans la même entente, un des moyens d'action prévus au plan d'actions visait à sensibiliser et former les intervenants clés de la MRC à la sauvegarde et protection du patrimoine bâti par le biais du Service d'aide à la Rénovation patrimoniale (SARP), et qu'à cet effet, une enveloppe budgétaire de 3 000 \$ est prévue;

Considérant qu'un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre de ladite entente, le 28 mars 2017;

Considérant la recommandation dudit comité d'analyse;

**POUR CES MOTIFS :**

**90/04/17**

Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour accepter le rapport des projets déposés (fonds d'initiatives culturelles), pour l'année 2017, et la recommandation du comité d'analyse des projets suivants, à savoir :



Nom du projet	Promoteur	Montant accordé
Exposition – La boîte à jouets de Fred	Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	2 000,00 \$
Rencontre d’auteure – Louise Lacoursière	Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	503,43 \$
Projet de recherche pour la rédaction d’un livre historique	Municipalité de Charette	2 000,00 \$

Que le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tous les documents requis pour ces projets.

et

D’accepter le rapport du projet déposé (projets MRC), pour l’année 2017, et la recommandation du comité d’analyse du projet suivant, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Montant accordé
Deux formations données par la SARP : 1) « Initiative à la rénovation patrimoniale » pour les inspecteurs municipaux 2) « Conseils, trucs et astuces pour rénover sa maison ancienne » pour les citoyens	MRC de Maskinongé	2 790,00 \$

Que le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tous les documents requis pour ce projet.

Proposition adoptée à l’unanimité des membres présents.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**Objet : Priorités d’intervention**  
**N/D : 2-2 (2017-2018)**

Considérant l’entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), en juillet 2015;

Considérant qu’en vertu de l’article 9 de ladite entente, la MRC doit établir et adopter ses priorités d’intervention, pour l’année 2017-2018;

POUR CES MOTIFS :

**91/04/17** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

D’adopter les priorités d’intervention de la MRC de Maskinongé, pour l’année 2017-2018, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), à savoir :

- 1- **Services aux citoyens :**
  - a- Entente de développement culturel;
  - b- Mise en œuvre des politiques :
    - Politique Familles-aînés;
    - Politique de développement social;
    - Politique de développement durable.
  
- 2- **Services aux municipalités :**
  - a- Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service;
  - b- Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie.
  
- 3- **Développement économique :**
  - a- Les secteurs priorités d'intervention sont l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité;
  - b- Les jeunes entrepreneurs;
  - c- Les entreprises d'économie sociale;
  - d- La relève entrepreneuriale;
  - e- Les entreprises en expansion.
  
- 4- **Développement du territoire :**
  - a- Mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC de Maskinongé, qui regroupe six enjeux, lesquels se déclinent ensuite en orientations et actions via Vision Maskinongé;
  - b- Mise en œuvre du Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière (PDZAA).
  
- 5- **Aménagement du territoire :**
  - a- Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**Objet : Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)  
Rapport du comité d'analyse des projets déposés  
N/D : 2-2**

Considérant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FTD) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*;

Considérant qu'un comité d'analyse a procédé à l'étude des projets déposés, dans le cadre de ladite politique;

Considérant la recommandation dudit comité d'analyse;

POUR CES MOTIFS :

**92/04/17** Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour accepter le rapport des projets déposés et la recommandation du comité d'analyse des projets suivants, à savoir :

Projets territoriaux	Promoteurs	Montants accordés
FDTO-015-2016 Accès TI	SADC Centre de la Mauricie	10 000,00 \$
FDTO-016-2016 Écoleader	SADC de la MRC de Maskinongé	5 000,00 \$
FDTO-017-2016 Ici les bénévoles font la différence	CAB MRC de Maskinongé	8 139,00 \$
FDTO-018-2016 Mise en valeur du sarrasin et des produits du terroir	Confrérie des sarrasins	19 391,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>42 530,00 \$</b>

Que le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

Que l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soient désignée responsable de l'application et de l'exécution des protocoles d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

### **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

**Objet : Autorisation de décaissement**  
**N/D : 2-2 (2015-2016) (305.04)**

Considérant que le comité de développement économique et du territoire s'est réuni le 4 avril 2017;

Considérant le rapport relatif au dossier de financement accepté par ledit comité;

POUR CES MOTIFS :

**93A/04/17** Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour autoriser le décaissement des montants pour les dossiers suivants :

- *Fonds d'accompagnement spécialisé (FAS) :*
  - dossier FAS-03-2017, subvention de 2 000 \$
- *Fonds local d'investissement (FLI) :*
  - dossier FLI-04-2017, prêt de 7 500 \$
- *Fonds local de solidarité (FLS) :*
  - dossier FLS-04-2017, prêt de 2 500 \$

Pour autoriser dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) / Fonds local de solidarité (FLS) :

- le moratoire sur le remboursement de capital, pour le dossier suivant :
  - dossier FLI-06-2015, moratoire pour 3 mois (avril, mai, juin)

Que monsieur Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé et président du comité d'investissement commun (CIC) et monsieur Jean-Frédéric Bourassa, coordonnateur du Service de développement économique et du territoire (SDÉT) de la MRC de Maskinongé, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, la Déclaration annuelle concernant le Comité d'investissement commun (CIC).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

### **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

**Objet : Rapport sur les créances irrécouvrables du FLI de l'année 2016**  
**N/D : 2-2 (305.04)**

Considérant le fait que la MRC de Maskinongé doit produire annuellement, au ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), un Rapport sur l'état des créances irrécouvrables FLI pour le suivi du portefeuille du Fonds local d'investissement;

POUR CE MOTIF :

**93B/04/17** Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour autoriser monsieur Robert Lalonde, préfet de la MRC de Maskinongé, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI indiquant qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, aucun dossier financé dans le cadre du Fonds local d'investissement n'a été irrécouvrable.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL****COURS D'EAU DE LA GRANDE-DÉCHARGE**

**Objet : Étude environnementale – déviation du cours d'eau de la Grande-Décharge  
Mandat à un biologiste**

Considérant que des travaux de déviation du cours d'eau de la Grande-Décharge doivent être exécutés, afin de résoudre une problématique d'écoulement des eaux;

Considérant que ledit cours d'eau, situé sur le territoire du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé, est un cours d'eau sous la compétence exclusive de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, au sens de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'une étude environnementale doit être réalisée pour effectuer lesdits travaux;

Considérant la proposition du Groupe BC2 + Synergis, en date du 4 avril 2017, pour effectuer une étude environnementale afin de réaliser lesdits travaux;

POUR CES MOTIFS :

**94/04/17**

Proposition de Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour accepter la proposition du Groupe BC2 + Synergis, pour effectuer une étude environnementale en vue de réaliser des travaux de déviation du cours d'eau de la Grande-Décharge, afin de résoudre une problématique d'écoulement des eaux, pour un montant total de 9 870 \$, plus taxes

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**CORPORATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS  
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

**Objet : Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de poursuivre le financement pour le lien interurbain vers Trois-Rivières  
N/D : 7-8**

Considérant que par sa résolution #209/07/16, la MRC de Maskinongé a appuyé la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé dans son projet de transport interurbain, afin qu'elle soit le porteur du projet et qu'elle puisse exécuter les éléments de la mise en place;

Considérant la modification du transport interurbain d'Orléans Express, le 3 juillet 2016, tel qu'adoptée par la Commission des transports du Québec;

Considérant la poursuite d'abandon des arrêts dans les municipalités d'Yamachiche et de Maskinongé;

Considérant les modifications sur la ligne Louiseville-Québec, qui entraînent une diminution considérable dans le service offert à la population pour une mobilité durable accrue;

Considérant qu'un comité de travail du service de Transports collectifs s'est penché sur les problématiques, afin de soumettre une proposition de services pouvant offrir des alternatives de mobilité durable à l'ensemble de la population;

Considérant les programmes de subvention disponibles au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), en lien avec la problématique en transport interurbain;

Considérant le projet de transport interurbain présenté par la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé, afin d'effectuer du rabattement vers l'offre de transport interurbain d'Orléans Express, à Trois-Rivières;

Considérant que l'achalandage du service a considérablement augmenté;

Considérant l'amélioration du coût de revient

POUR CES MOTIFS

**95/04/17**

Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Que la MRC de Maskinongé dépose auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) une demande pour la poursuite du financement dudit projet, afin de soutenir le service de la navette interurbaine vers Trois-Rivières.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RGMRM)**

**Objet : Évaluation des scénarios de traitement des matières organiques**

Le présent sujet est ajourné à une prochaine réunion du conseil, afin de recueillir de plus amples informations sur le sujet.

#### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets :**

- Cour municipale régionale : rapport des statistiques
- Service d'évaluation : rapport des activités / mars 2017
- Comité de sécurité publique : compte-rendu du 23 février 2017
- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 7 mars 2017
- Comité des directeurs incendie : compte-rendu du 7 mars 2017
- Ressources humaines : rapport de la direction générale / mars 2017

**96/04/17** Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,  
appuyée par Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère;

Pour accepter le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 3 avril 2017, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
  - du rapport des activités du service d'évaluation, en date du 31 mars 2017, tel que déposé par la préposée au service;
  - du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 23 février 2017;
  - du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 7 mars 2017;
  - du compte-rendu du comité des directeurs incendie, en date du 7 mars 2017;
  - du rapport de la direction générale, pour le mois de mars 2017;
- chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDES D'APPUI**

#### **MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**Objet : Appui aux pharmaciens propriétaires du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle**  
**Résolution #MRC-CC 12441-02-17**  
**N/D : 1-5-3/04**

#### **MRC de la Haute-Yamaska**

**Objet : Modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination – Dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017**  
**Résolution #2017-03-103**  
**N/D : 1-5-3/04**

#### **MRC DES MASKOUTAINS**

**Objet : Ministère de la Sécurité publique – Programme de formation des pompiers et officiers – Rôle et responsabilités des MRC**  
**Résolution #17-03-104**  
**N/D : 1-5-3/04**

**Objet : Forum mondial de l'économie sociale – Déclaration**  
**Résolution #17-03-95**

#### **MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**Objet : Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives / Position de la MRC du Rocher-Percé**  
**N/D : 1-5-3/04**

Les présents sujets sont annulés.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE**

**Objet : Amendement au code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique**  
**N/D : 1-5-3/04**

Considérant la résolution #2017-03-164 adoptée par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, en date du 7 février 2017, demandant au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente, afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, que seules certaines municipalités ont pu se prévaloir du droit de participation des élus à des séances du conseil suivant des modalités particulières;

Considérant que la participation aux séances du conseil est de la responsabilité des élus municipaux;

POUR CES MOTIFS :

**96B/04/17** Proposition de Michel Isabelle, maire d'Yamachiche, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Pour dénoncer la résolution #2017-03-164 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, demandant au gouvernement du Québec de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par voie électronique;

Que la participation physique aux séances extraordinaires du conseil relève de la démocratie, de l'engagement et des responsabilités des élus municipaux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

c. c. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine  
FQM

**MRC DES MASKOUTAINS**

**Objet : Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation**  
**N/D : 1-5-3/04**

Considérant la résolution #17-03-80 adoptée par la MRC des Maskoutains, en date du 8 mars 2017, à savoir :



---

---

*« Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;*

*Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;*

*Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vie;*

*Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;*

*Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;*

*Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;*

*Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;*

*Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;*

*Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;*

*Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie »;*

POUR CES MOTIFS :

**97/04/17**

Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC des Maskoutains, dans ses démarches :

- De décréter que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*;
- D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**PROJET DE LOI C-203, LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES)**

**Objet : Assurer un accès à la justice dans les deux langues officielles au Canada**

**N/D : 1-5-3/04**

Considérant que le projet de loi C-203, *Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)*, vise à garantir aux citoyens une égalité réelle en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles;

Considérant que cette proposition législative prévoit modifier la *Loi sur la Cour suprême* en créant une nouvelle condition de nomination des juges de la Cour suprême selon laquelle ceux-ci doivent comprendre l'anglais et le français sans l'aide d'un interprète;

Considérant qu'actuellement, la Cour suprême du Canada est la seule cour de justice parmi les tribunaux fédéraux où les juges n'ont pas l'obligation de comprendre directement les propos d'un justiciable ou de son avocat;

Considérant que cette situation s'avère problématique dans un contexte où chaque citoyen a le droit fondamental de s'exprimer dans la langue officielle de son choix;

Considérant que la Cour suprême du Canada est le tribunal de dernier ressort pour toutes les juridictions canadiennes;

POUR CES MOTIFS :

**98/04/17**

Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé appuie monsieur François Choquette, député fédéral (Drummond) et porte-parole en matière de langues officielles du Nouveau Parti démocratique, dans ses démarches, concernant le projet de loi C-203, *Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)*, afin d'assurer un accès à la justice dans les deux langues officielles au Canada.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**CULTURE MAURICIE**

**Objet : Félicitations aux lauréats des Prix Arts Excellence**

Considérant que la 18<sup>e</sup> édition des Prix Arts Excellence de Culture Mauricie, sous le thème CONNECTÉ SUR L'EXCELLENCE, s'est déroulée le 16 mars 2017, à Shawinigan;

Considérant que les Prix Arts Excellence visent à valoriser les parcours professionnels des artistes et des organismes culturels de la région;

Considérant que des prix ont été décernés dans dix catégories et que de ce nombre, trois lauréats sont issus de la MRC de Maskinongé;

**99/04/17** Il est unanimement proposé et résolu :

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé offrent leurs félicitations aux créateurs, provenant du territoire de la MRC de Maskinongé, qui ont remporté un prix lors de la 18<sup>e</sup> édition des Prix Arts Excellence de Culture Mauricie, à savoir :

***Prix Création en arts de la scène de l'année :***

- Les Frères Lemay, originaires de Saint-Boniface, pour l'album Marie Cantitum Dominum.

***Prix Initiative vitalité culturelle de l'année :***

- Les Créations Eldar, de Saint-Mathieu-du-Parc, pour Merlin, l'origine d'une légende.

***Prix du CALQ – Créateur de l'année en Mauricie :***

- Denis Massé, de Saint-Sévère, créateur du groupe Les Tireux d'Roche et du personnage Henri Godon, pour son rayonnement à l'international et son engagement auprès des jeunes et des écoles de sa région.

Que le conseil de la MRC de Maskinongé est fier de ces créateurs et leur souhaite un grand succès pour l'avenir.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **ÉQUIPE JUNIOR DE CHEERLEADING DE LOUISEVILLE**

**Objet : Félicitations**

Considérant que l'équipe junior de CMT Cheerleading de Louiseville a remporté une troisième médaille d'or en trois compétitions;

Considérant que la dernière médaille a été remportée lors du championnat provincial de Cheerleading à Shawinigan, qui regroupait les meilleures équipes au Québec;

Considérant que ces jeunes athlètes sont des modèles de persévérance et de détermination pour les jeunes;

POUR CES MOTIFS :

**100/04/17** Il est unanimement proposé et résolu :

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé offrent leurs félicitations à l'équipe junior de CMT Cheerleading de Louiseville, qui a remporté une troisième médaille d'or en trois compétitions.

Que le conseil de la MRC de Maskinongé est fier de ces jeunes athlètes et leur souhaite un grand succès pour l'avenir.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**CHAMPIONNAT D'ÉCHECS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY**

**Objet : Félicitations aux gagnants**

Considérant que le 25 mars 2017, l'école secondaire l'Escale présentait la 7<sup>e</sup> édition du Championnat d'échecs destinée aux élèves des écoles primaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

Considérant que près d'une centaine d'élèves de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de différentes écoles ont pris part à cet évènement spécial;

Considérant que parmi les gagnants, plusieurs proviennent du territoire de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

**101/04/17** Il est unanimement proposé et résolu :

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé offrent leurs félicitations aux gagnants, provenant du territoire de la MRC de Maskinongé, qui ont remporté un prix lors du 7<sup>e</sup> championnat d'échecs des élèves des écoles primaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, à savoir :

***École primaire de Louiseville / 3<sup>e</sup> année :***

- Zachary Arseneault
- Joey Dupont
- Félix Lampron
- Mathis Barette

***École primaire de Louiseville / 4<sup>e</sup> année :***

- Aymeric Naud
- Charles-Édouard St-Pierre
- Olivier Boulanger

***École primaire de Louiseville / 5<sup>e</sup> année :***

- Gabriel Pelletier

***École primaire de Louiseville / 6<sup>e</sup> année :***

- Jacob Pichette
- Justin Ferron

***École primaire de Yamachiche-Saint-Léon / 6<sup>e</sup> année :***

- Eden Ricard Sirois.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**FERME FERLOU SENC****Objet : Félicitations**

Considérant que la Ferme Ferlou SENC, de Saint-Léon-le-Grand, a été intronisée au Club de l'Excellence d'Agropur, lors du gala qui s'est tenu le 27 janvier 2017;

Considérant que la Ferme Ferlou figure également en tête du classement régional pour la troisième fois pour la qualité de son lait. Seulement 16 fermes sur les 3271 membres d'Agropur au Québec, en Ontario, Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador se méritent ce titre.

POUR CES MOTIFS :

**102/04/17** Il est unanimement proposé et résolu :

Que les membres du conseil de la MRC de Maskinongé offrent leurs félicitations aux propriétaires de la Ferme Ferlou SENC, monsieur Louis-Marie Ferron et madame Louise Ferron ainsi que leurs trois enfants, pour intronisation au Club de l'Excellence Agropur, pour la qualité de son lait et l'inspection sanitaire de sa laiterie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**MONSIEUR MARCEL JOBIN****Objet : Nouveau record canadien  
Félicitations**

Considérant que monsieur Marcel Jobin, de Saint-Boniface, a ajouté deux autres records à son impressionnant palmarès, en abaissant sa propre marque au 1 500 mètres, et de plus en brisant sa propre marque canadienne au 3 000 mètres en marche;

Considérant que ce coureur détient les records nationaux sur les distances du 1 500 m, 3 000 m et 5 000 m marche chez les Maîtres (75 ans et plus);

Considérant que ce coureur déterminé a énormément valorisé l'athlétisme et la pratique de la marche;

POUR CES MOTIFS :

**103/04/17** Il est unanimement proposé et résolu :

Que le conseil de la MRC de Maskinongé félicite monsieur Marcel Jobin, de Saint-Boniface, pour avoir réalisé de nouveaux records, et est fier de la réussite de cet athlète.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Michel Isabelle, maire d'Yamachiche se questionne concernant des plaintes de citoyens relatives au centre de tri de Louiseville. La directrice générale mentionne que la Régie de gestion des matières de la Mauricie tiendra une tournée d'informations sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et qu'à cette occasion, les municipalités pourront s'exprimer.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Guy Provost, de Saint-Étienne-des-Grès, s'exprime sur la qualité du sol et aimerait que le conseil soit sensibilisé et prenne la position de s'opposer au passage d'oléoduc.

Monsieur Denis Frappier, conseiller de Saint-Justin, se questionne concernant le projet Internet. Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, donne un complément d'information en expliquant la stratégie de développement de la MRC.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**104/04/17** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;

Pour lever la séance à vingt heures quarante (20 h 40), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RÉDIGÉ PAR :

Lyne Ricard Paillé,  
Secrétaire au greffe

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**JANYSE L. PICHETTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal. »*

**CORRESPONDANCE****SÉANCE DU 12 AVRIL 2017**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) :**
- 1.1.** Accuse réception du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopté par la résolution #50/03/17.
  - 1.2.** Accuse réception de la résolution #33-02-17, appuyant la MRC des Maskoutains, concernant le FAAR.
  - 1.3.** Accuse réception de la résolution #32-02-17, appuyant la MRC d'Abitibi concernant le droit de perception de redevances auprès des exploitants du secteur forêt – chemins municipaux.
- 02. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE :**
- 2.1.** Avis de dépôt au cadastre :
 

- Louiseville	- Saint-Boniface
- Saint-Alexis-des-Monts	- Saint-Élie-de-Caxton
- Saint-Étienne-des-Grès	- Saint-Paulin
- Yamachiche.	
- 03. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DE PARCS :**  
Accuse réception de la résolution #32/02/17, appuyant la MRC d'Abitibi, concernant un droit de perception de redevances auprès d'exploitants du secteur forestier.
- 04. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) :**  
Installation d'une borne sèche d'incendie sur la rivière du lac des Îles à Saint-Boniface.
- 05. MINISTRE DU TOURISME, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE ET DÉPUTÉE DE LAVIOLETTE :**  
Invitation à une rencontre régionale le 10 mars 2017, concernant la mise en place du nouveau Fonds d'appui au rayonnement de régions (FARR).
- 06. MINISTÈRE DES TRANSPORTS :**  
Avis de travaux sur les routes du territoire.
- 07. MUNICIPALITÉS / VILLES :**
- 7.1. Louiseville :**
    - 7.1.1.** Résolution #2017-074 / Nomination d'un maire suppléant - Mois de mars à juin 2017.
    - 7.1.2.** Résolution #2017-095 / Adoption du premier projet de règlement numéro 637 amendant le règlement de zonage numéro 53.
  - 7.2. Saint-Alexis-des-Monts :**  
Résolution #43-03-2017 / Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité - Formation d'un comté - Nomination d'un représentant municipal.

- 7.3.** *Saint-Barnabé :*  
Résolution #035-03-17 / Participation de la municipalité de Saint-Barnabé à l'activité Mai, mois de l'arbre et des forêts.
- 7.4.** *Saint-Élie-de-Caxton :*  
Résolution #2017-03-85 / Demande à la MRC de Maskinongé de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 7.5.** *Saint-Mathieu-du-Parc:*  
Résolution #2016-06-133 / Protocole d'entente de collaboration lors de situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Maskinongé.
- 7.6.** *Saint-Paulin :*  
**7.6.1.** Résolution #49-03-2017 / Nomination du maire suppléant.  
**7.6.2.** Résolution #60/03/2017 / Cours d'eau municipaux - Inventaire et portrait.
- 08. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ :**  
*Vaudreuil-Soulanges :*  
Nouvelle adresse.
- 09. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME :**  
Invitation à la formation du 27 mai 2017.
- 10. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :**  
**10.1.** Convocation à l'assemblée générale spéciale du 18 mars 2017.  
**10.2.** Bulletin d'informations - Mars 2017.
- 11. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE MASKINONGÉ :**  
Politique d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants dans la MRC de Maskinongé.
- 12. CENTRAIDE MAURICIE :**  
Contribution financière de 10 210 \$ en soutien à la Démarche de mobilisation et de structuration du milieu sociocommunautaire.
- 13. CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CRAAQ) :**  
Communiqué : Informer les MRC/territoires, et les personnes ressources chargées du secteur agricole et agroalimentaire ou du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), sur l'avancement des travaux de démarrage du projet L'ARTERRE.
- 14. COMITÉ DES PIPELINES :**  
Travailler en toute sécurité à proximité des pipelines souterrains (gazoducs et oléoducs).



- 
- 
- 15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :**  
Procès-verbal  
- Dossier d'un contribuable de Saint-Étienne-des-Grès / Remise accordée.
- 16. COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE :**  
Résolution #138 0217 / Appui - Projet de Politique d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé.
- 17. COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY :**  
Appui à la Politique d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé.
- 18. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE LA MRC DE MASKINONGÉ :**  
Bulletin L'info communautaire L'Arrimage! / Mars 2017.
- 19. CULTURE POUR TOUS :**  
Invitation à participer aux Journées de la culture 2017.
- 20. DÉPUTÉ DE MASKINONGÉ / MARC H. PLANTE :**  
Communiqué : Projet de loi n° 102 - Mission accomplie : Un régime d'autorisation clair, prévisible, optimisé et moderne.
- 21. ENTREPRISES BOURGET :**  
Livret d'informations sur les produits et services d'entretien routier offerts.
- 22. FADOQ DE STE-URSULE ET ST-LÉON :**  
Invitation à une journée intergénérationnelle, le 12 mars 2017.
- 23. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**
- 23.1. Bulletin CONTACT :**  
- du 6 mars 2017.
- 23.2. Communiqués :**
- La forêt au cœur des discussions des administrateurs de la FQM.
  - La FQM crée le prix Elsie-Gibbons pour récompenser l'engagement féminin en politique municipale.
  - La FQM veut découvrir vos plus beaux attraits! - Dévoilement des photos sélectionnées.
  - Budget Morneau 2017 - "Le gouvernement Trudeau a entendu les demandes de la FQM en maintenant son financement des programmes d'infrastructures à 50%".
  - Budget du Québec 2017 - "Un budget qui reconnaît l'expertise économique des municipalités locales et régionales".

- 23.3.** Formations et conférences WEB.
- 23.4.** Publicités :
- N'oubliez pas les petites communautés.
  - Adoption du projet de loi 102 - Une importante étape de franchise pour les municipalités locales et régionales.
- 24. LIGNE D'IMPROVISATION DE LOUISEVILLE ET DES ENVIRONS :**  
Invitation à la partie "Spéciale partenaire", le 24 mars 2017.
- 25. MASKI EN FORME :**  
Journal de mars 2017.
- 26. MÉDICAL SERVICES-CONSEILS-SST :**  
Info-mutuelle du 29 mars 2017.
- 27. OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES :**  
Nouveau répertoire de l'Office des personnes handicapées du Québec.
- 28. ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE :**  
Demande une salle pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA), le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017.
- 29. QUÉBEC MUNICIPAL :**  
Bulletin Actualités, édition du 20 mars 2017.
- 30. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE :**  
Rapport financier 2016.
- 31. TGV NET MAURICIE :**  
Desserte par Cogéco à Saint-Justin.
- 32. TOURISME MAURICIE :**  
Identification du tourisme et de la culture dans les priorités du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

**33. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**

Communiqués :

- Décision du Tribunal administratif du travail sur le service d'incendie à Rosemère. Une victoire pour l'autonomie municipale, selon l'UMQ.
- Adoption du projet de loi 102 - Il faudra des mesures additionnelles pour reconnaître le rôle des municipalités en environnement.
- Réaction de l'UMQ au budget fédéral - Les sommes confirmées, mais les paramètres sont encore à venir.

**34. UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE :**

Bulletin Le Mensuel - Février 2017.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées et approuvées par le conseil municipal.

**FONDS D'ADMINISTRATION**

**Avril 2017**

Séance du : 12 / 04 / 2017

Résolution numéro : 76 / 04 / 17

AccèsD Affaires : #2243 à #2262

Chèques : #20749 à #20860

Total : 540 958,13 \$

Date : 13 / 04 / 2017

---

**Janyse L. Pichette,**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire-trésorière**